



FICHE D'INSCRIPTION - SAISON 2018-2019

COORDONNÉES

Nom, prénom :

Né/e le :

Représentant légal pour les mineurs :

Adresse :

Code postal et commune :

N° Tel portable :

E-mail :

Les informations collectées par l'association Vivre Le Monde servent uniquement à l'organisation et l'administration interne ; les données personnelles informatisées des adhérents ne font pas l'objet de cession à des tiers. Les adhérents sont susceptibles de recevoir des mails d'information sur leurs activités et sur la vie associative (informations statutaires, convocations aux Assemblées Générales, temps forts et sorties proposées).

ACTIVITÉS (cochez les cases des activités auxquelles vous désirez vous inscrire) :

Percussions Djembé (niveau débutant) :

cours de 1 heure 30 - **tarif 1**
le mardi de 19h à 20h30 au Patronage
laïque Guérin (Brest)

Afro DanceFloor :

cours de 1 heure - **tarif 2**
le mercredi de 18h à 19h à l'école Guérin
(Brest)

Percussions Djembé (niveau confirmé) :

cours de 1 heure 30 - **tarif 1**
le mardi de 20h45 à 22h15 à l'école du Pilier
Rouge (Brest)

Danse Afrique de l'Ouest groupe A :

cours de 1 heure 30 - **tarif 1**
le mercredi de 19h15 à 20h45 au Patronage
laïque Guérin (Brest) + accompagnement musical

Percussions Cubaines :

atelier de 1 heure 30 - **tarif 3**
le mardi de 20h à 21h30 au Conservatoire
(Le Relecq Kerhuon)

Danse Afrique de l'Ouest groupe B :

cours de 1 heure 30 - **tarif 1**
le mercredi de 20h45 à 22h15 au Patronage
laïque Guérin (Brest) + accompagnement musical

Cuban Fire (danse) :

atelier de 1 heure 30 - **tarif 2**
le mardi de 20h30 à 22h au Conservatoire
(Le Relecq Kerhuon)

Body Music (deux professeurs) :

cours de 1 heure 30 - **tarif 1**
le mercredi de 19h à 20h30 à l'école Bugeaud
(Brest)

Cuban Fire (musique) :

atelier de 1 heure 30 - **tarif 2**
le mardi de 20h30 à 22h au Conservatoire
(Le Relecq Kerhuon)

Samba Reggae (deux professeurs) :

cours de 1 heure 30 - **tarif 1**
le jeudi de 20h30 à 22h à l'école Vauban
(Brest)

TARIFS

A. ADHÉSION À L'ASSOCIATION

15 €

B. FRAIS DE GESTION

95 €

C. ACTIVITÉS

Tarif 1 : **190 € / réduit : 95 €**

Tarif 2 : **100 € / réduit : 50 €**

Tarif 3 : **150 € / réduit : 75 €**

L'adhésion et les frais d'inscription (**A+B**) sont à régler une seule fois pour toute l'année, quelque soit le nombre d'activités (cours, ateliers).

RÉDUCTION pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux (par personne, non cumulable et sur présentation d'un justificatif) : - **50 %** sur le prix des activités (**C** : tarif 1, 2 ou 3)

INSCRIPTION

A. J'adhère à l'association pour l'année 2018-2019 en réglant ma cotisation de	15 €
B. mes frais de gestion associative de	95 €
C. le prix de mes activités (cours et/ou ateliers)	
activité 1 :	€
activité 2 :	€
activité 3 :	€
D. contribution volontaire : soutien à l'association (optionnel)	€
(don à une association d'intérêt général déductible de l'impôt sur le revenu)	
	Total :€

Les règlements se font uniquement par espèces, chèques bancaires (à l'ordre de VLM), virements ou chèques-vacances ANCV. Paiement en deux ou trois versements possibles (voir conditions ci-dessous). **Les inscriptions sont validées à réception du règlement.**

Les avantages de l'adhésion à Vivre Le Monde :

- Bénéficiez du tarif préférentiel sur les stages et masterclass de Vivre Le Monde.
- Participez aux rencontres associatives et aux événements organisés par l'association.
- Profitez de la mise à disposition des instruments de musique et de la couverture de l'assurance associative.

Les frais de gestion associative (**B**) permettent de prendre en charge une partie des dépenses liées au fonctionnement de l'association : rémunérations des enseignants diplômés et des salariés administratifs, entretien et renouvellement du parc d'instruments mis à disposition des pratiquants pour les activités, achat de fournitures, de matériel et de prestations.

CONDITIONS ET RÈGLEMENT :

Chaque pratiquant peut bénéficier d'un cours d'essai gratuits (dans deux activités différentes) lors de ses deux premières semaines d'activités. Passé cette période d'essai, les droits d'inscription (adhésion, gestion et activités) seront **dus en totalité et devront être réglés immédiatement**.

Les pratiquants n'étant pas à jour de leurs droits d'inscription pourront se voir refuser l'accès aux cours ou ateliers par les encadrants professionnels ou bénévoles de Vivre Le Monde.

Les règlements se feront uniquement par espèces, chèques bancaires (à l'ordre de VLM), virements ou chèques-vacances ANCV.

Un règlement en deux ou trois fois pourra être mis en place, uniquement par chèques remis lors de l'inscription et **à encaisser au plus tard le 31/12/2018**.

En cas d'empêchement avéré pour des raisons de santé ou de mutation professionnelle, le tarif des activités pourra être remboursé au pro rata des mois renoncés (tout mois commencé est dû). Dans tous les cas, **les adhésions et les frais de gestion sont non remboursables**.

Les encadrants professionnels ou bénévoles de l'Association Vivre le Monde pourront refuser l'accès à tout pratiquant troublant le bon déroulement des cours, stages, ateliers ou masterclass. En cas de comportement inapproprié constaté par les encadrants de Vivre Le Monde, l'Association pourra procéder à la radiation de l'adhérent concerné comme prévu par ses statuts et son règlement intérieur.

Par votre signature, **vous autorisez Vivre Le Monde à diffuser les photos et vidéos** vous représentant ou représentant vos enfants mineurs inscrits, prises dans le cadre des cours, ateliers, stages, représentations publiques ou privées **uniquement à des fins de promotion de l'Association** Vivre Le Monde (diffusion sur sites internet, mails, réseaux sociaux, dossiers administratifs, comptes rendus, affiches, plaquettes, flyers, sujets et articles de presse). L'association étant très peu subventionnée (moins de 10 % de son budget annuel), **la participation de ses adhérents à ses campagnes de communication est en effet nécessaire** pour garantir l'accessibilité du plus grand nombre à ses activités et son équilibre budgétaire.

Les statuts et le règlement intérieur peuvent être consultés par les adhérents sur simple demande adressé au Conseil d'Administration de Vivre Le Monde.

Date et signature (de l'adhérent ou du représentant légal pour les mineurs),

précédées de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** » :

Règlement et fiche d'inscription à remettre aux professeurs lors des activités, par courrier postal ou directement à la permanence de l'association du mardi au jeudi, 11h30 – 14h : 17 rue Émile Souvestre, 29200 Brest.

Informations et contact : 06 31 56 63 41 / contact@vivrelemonde.fr